



Les bivouacs des gorges de l'Ardèche

Recherchent

Deux « Chefs de camp »

CDD de 5 mois

01 mai-30 septembre 2025

Au cœur de la réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche

Contexte

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) conduit des missions de préservation, de gestion et de mise en valeur sur plusieurs espaces naturels protégés, dont la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, avec comme objectifs de favoriser la naturalité du site, conserver le patrimoine naturel et culturel, maîtriser la fréquentation et entretenir les infrastructures d'accueil et de découverte.

Afin d'accueillir les visiteurs (environ 20 000 par an) qui choisissent de faire la traversée de la Réserve Naturelle, à pied ou en canoë, sur 2 jours, le SGGA gère les **2 aires de bivouac** (Gaud et Gournier) par délégation de gestion du Département de l'Ardèche.

La promotion et la mise en valeur des bivouacs fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'Office du Tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc ; l'objectif partagé étant d'améliorer l'accueil et la sensibilisation des publics pour favoriser une véritable expérience privilège de séjour nature en espace protégé.

Aujourd'hui, le SGGA et ses partenaires souhaitent requalifier les bivouacs autour de deux axes :

- La requalification des équipements qui doivent être en phase avec les principes de la transition écologique et énergétique,
- L'amélioration de l'accueil par une nouvelle organisation des équipes, notamment par le recrutement de chefs de camp pour l'ensemble de la saison et par le renforcement des actions de sensibilisation auprès des visiteurs (gestion de l'eau, des déchets, du bruit, découverte nature...).

Les questions d'entretien des espaces extérieurs, du matériel de location et des bâtiments sanitaires sont également au cœur des préoccupations du SGGA.

Pour mener à bien cette action d'entretien, d'accueil et d'animation sur les bivouacs, le SGGA recherche deux chefs de camp.

Ils doivent incarner le SGGA et ses valeurs de qualité d'accueil, de préservation de la biodiversité et de sensibilisation à l'environnement.

L'équipe bivouacs est ainsi composée au cœur de l'été :

Missions	Lien avec équipe permanente du SGGA	Autorité hiérarchique	Accueil de qualité, médiation, contact	Coordination équipe bivouac	Gardiennage, Surveillance, Logement sur place	Entretien général, propreté	Animation nature
Chef de camp	Référent	Oui sur équipe bivouac	Référent	Référent	Oui	Oui	Si compétences
Gardien	Si chef de camp absent	Non	Oui	Si chef de camp absent	Oui	Oui	Si compétences
Saisonnier accueil, entretien	Si besoin	Non	Oui	Non	Non	Oui	Si compétences

Missions

Sous l'autorité du responsable du pôle technique, en lien avec l'agent permanent référent bivouacs, les chefs de camp assurent les 4 missions suivantes :

- Accueil des visiteurs, contact, sensibilisation au cœur de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche. Il s'agit de la mission centrale du chef de camp.
- Coordination des saisonniers affectés sur le bivouac en lien étroit avec le référent bivouacs. Les chefs de camp disposent à ce titre d'une autorité hiérarchique sur les autres saisonniers bivouacs.
- Gardiennage du bivouac (bénéficie à ce titre d'un logement pour nécessité absolue de service).
- Entretien de l'ensemble des équipements.

En fonction de ses compétences, le chef de camp peut également assurer des actions de médiation/animation nature (mission optionnelle).

1. Une mission principale d'accueil des visiteurs au cœur de la réserve nationale

Accueil, sensibilisation aux bons comportements, veille à la tranquillité du site et à l'orientation des visiteurs

Cette mission est déterminante quant à l'image que les visiteurs auront du bivouac, de la réserve nationale et plus largement de son gestionnaire le SGGA :

- Il doit être à l'écoute, avoir une attitude souriante, chaleureuse, et polie. Il doit avoir des aptitudes à la médiation en cas de conflits. Une expérience dans la gestion d'équipe est un plus.
- Il explique autant que nécessaire les règles du bivouac et les bons comportements attendus.
- Il contrôle l'accès aux lieux, fait patienter, oriente les clients, voire les accompagne jusqu'au point demandé.
- Il doit être en capacité de répondre aux différentes questions posées par un visiteur. Il doit connaître parfaitement l'organisation des lieux, la localisation des espaces, le déroulé de la soirée, les règles de sécurité, la réglementation de la Réserve, mais aussi le SGGA et son actualité.
- Il peut être amené à vendre des tickets bivouac et équipements, des boissons, des livres et souvenirs (mandataire d'une régie de recettes).
- En cas d'urgence, il doit avoir les bons réflexes.
- Au titre de cette mission, il représente une personne ressource pour le service en charge de la commercialisation des bivouacs (office du tourisme).

2. Une mission de coordination des saisonniers affectés au bivouac

En tant que responsable de camp, et en lien étroit avec le référent bivouac du SGGA, il participe activement à la coordination des saisonniers affectés aux bivouacs dont la prise de poste s'échelonne de mai à juillet.

- Il accueille, forme et accompagne les saisonniers afin que toute l'équipe adopte l'ensemble des règles de fonctionnement fixées par la collectivité, dont il est le garant,
- Il veille au bon respect du planning et à la répartition des missions quotidiennes,
- Il est en lien autant que nécessaire avec les permanents du SGGA pour faciliter l'accomplissement des missions. A ce titre il assure le suivi des consommables,
- Il dispose d'une autorité hiérarchique sur l'équipe de saisonniers affectés au bivouac dont il a la responsabilité.

3. Une mission de gardiennage

L'agent sera chargé de garder l'aire de bivouac en binôme avec le gardien. Il sera l'interlocuteur privilégié des agents permanents et en particulier de l'agent en charge de la supervision générale des bivouacs. En dehors des plages de travail, la mission de gardiennage comprend notamment une veille téléphonique qui sera partagée avec le gardien. En effet, les questions de sécurité des personnes et des biens et de relai auprès des autorités (SGGA, gendarmerie, pompiers) sont indispensables. Dès lors qu'elle nécessite une intervention spécifique validée par le référent bivouacs du SGGA, la mission de gardiennage entraîne un décompte d'heures supplémentaires (rémunérées ou récupérées).

De ce fait, le chef de camp bénéficiera d'une concession de logement qui se traduira par :

- L'affectation durant toute la durée du contrat d'une chambre individuelle, l'accès à toutes les parties réservées aux saisonniers (sanitaires, espace cuisine et repos) ;
- La nécessité de demeurer sur site sauf accord express du responsable bivouacs et durant les jours de repos, variables de 1 à 2 jours par semaine.

Dans le cadre de cette mission de gardiennage, l'agent veillera sur le site (veille téléphonique) et assurera un contact si besoin auprès des visiteurs.

Les missions plus classiques de plages effectives de travail lui seront indiquées par le responsable bivouacs du SGGA.

Le chef de camp de chaque bivouac pourra être amené à remplacer l'autre chef de camp, voire à assurer des missions d'entretien et d'accueil sur l'autre bivouac.

Il est particulièrement chargé de veiller au maintien en bon état de propreté des espaces réservés aux agents saisonniers.

En cas d'urgence, il doit avoir les bons réflexes.

4. Une mission d'entretien de l'ensemble des espaces publics et communs

La propreté des bivouacs (sanitaires, plages, barbecues, espaces pédagogiques, etc.) intervient directement dans la qualité de l'accueil et participe à la sécurité des agents et des visiteurs.

Aussi, chaque jour, les bivouacs doivent être dans un état de propreté irréprochable afin d'accueillir les clients (scolaires, grand public, groupes, etc.) dans de bonnes conditions d'hygiène et de propreté :

- 2 nettoyages complets des sanitaires aux heures creuses de fin de matinée et de fin de soirée.
- Plusieurs cycles de désinfection des espaces communs.
- 1 nettoyage quotidien des autres espaces publics et communs (barbecues, tentes, plages, espace nuit, réception, etc.).

Il doit respecter rigoureusement le planning de nettoyage prévu ainsi que les protocoles, dans le respect des clients et des espaces naturels (bruit, dosage, ...).

5. En option et fonction des compétences : Une mission de médiation/animation nature

Chaque soir, des animations sont proposées au public vers 19h (horaire variable en fonction du nombre de personnes présentes, durée des animations courte) afin :

- De faire prendre conscience aux visiteurs de la richesse et de la fragilité des milieux naturels, des espèces animales et végétales présentes dans la réserve,
- Faire passer des messages relatifs au respect des bonnes pratiques et de la réglementation en espace naturel protégé, de façon ludique.

Cela suppose à la fois de **bonnes connaissances naturalistes** des lieux et d'autre part de **bonnes connaissances en techniques de médiation**.

Les agents bénéficieront d'une formation par l'équipe permanente du SGGA au moment de leur prise de poste.

D'autre part, il pourra être demandé à l'agent de :

- Collecter des données qualitatives et quantitatives de fréquentation afin de réaliser un bilan de fin de saison ;
- Identifier les éventuels besoins complémentaires à mettre en œuvre et proposer d'éventuelles améliorations ;
- Intervenir sur d'autres lieux.

Profil recherché

Niveau de formation souhaité : bac pro à bac+2 tourisme, maintenance technique de bâtiment ou en gestion et protection de la nature et/ou animation nature.

Dans tous les cas, un fort goût est demandé pour le contact humain, la pédagogie et la médiation.

Expérience appréciée en matière de coordination d'équipe.

Compétences/expériences dans les missions demandées en fonction des profils recherchés : accueil, entretien, propreté, gestion et protection de la nature et/ou animation nature.

- ✓ Importante capacité relationnelle, d'écoute, de compréhension et de dialogue
- ✓ Forte capacité d'organisation et d'adaptation
- ✓ Polyvalent, efficace et autonome
- ✓ Bonne condition physique
- ✓ Attitude souriante, chaleureuse et polie
- ✓ Connaissance du territoire appréciée
- ✓ Formation 1^{er} secours indispensable
- ✓ Disponibilité et flexibilité
- ✓ Connaissances naturalistes et en animation grand public appréciées
- ✓ **Bon niveau en anglais**
- ✓ **Permis B**

Conditions de travail

Emploi saisonnier de 5 mois

Service le matin 7h30-13h et/ou en fin de journée de 16h à 22h30 de 5 à 6j/semaine en fonction des plannings

Travail les week-end et jours fériés

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} mai au 30 septembre

Poste basé aux bivouacs de Gaud ou de Gournier

Salaire : 2 000 € brut

Les congés pourront être posés avec accord express du référent bivouacs en fin de saison (seconde quinzaine de septembre), ou rémunérés, l'ensemble en fonction des nécessités de service et notamment du niveau de réservation.

Calendrier

Date de publication : 23/01/2025

Date limite de dépôt des candidatures : 10/03/2025

Candidature (lettre de motivation et CV) à adresser à :

Monsieur Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Par courrier : SGGA - 17 place du Couvent - 07700 SAINT-REMEZE

Ou par mail à Camille LALAUZE, Responsable du Pôle Ressources : c.lalauze@gorgesdelardeche.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre par mail Vincent SANAHUJA, Responsable du Pôle Technique : v.sanahuja@gorgesdelardeche.fr